

## CONTRE LA RÉPRESSION EN CATALOGNE

### Communiqué *Émancipation Lyon 69*

De très lourdes peines de prison ont été prononcées (le lundi 14 octobre 2019) par le Tribunal suprême espagnol à l'encontre de dirigeants catalans indépendantistes. Neuf d'entre eux, ont été condamnés à des peines allant de 9 à 13 ans de prison.

Leur crime ? Avoir organisé un référendum en Catalogne le 1<sup>er</sup> octobre 2017, référendum non reconnu par l'État central espagnol et dont la tenue avait occasionné une brutale répression menée par la police espagnole.

Il n'a pas suffi au pouvoir central de juger ce vote nul et non avvenu, non conforme à la Constitution : leurs organisateurs sont condamnés pour sédition.

Mais de quelle Constitution parle-t-on ? Il s'agit de la constitution de 1978 héritée de l'État franquiste, une constitution instaurant la monarchie, refusant la République, niant le droit des peuples inclus dans les frontières espagnoles à décider de leur propre avenir, une constitution organisant la continuité de l'ancien appareil d'État franquiste dont le Tribunal suprême est chargé d'assurer la préservation.

Petite précision illustrative : la section administrative de la Cour suprême a considéré récemment que « *Franco avait été chef de l'État dès le 1er octobre 1936 et ceci jusqu'à son décès* ». Faut-il commenter ?

Quelle que soit la position que l'on puisse avoir vis-à-vis de la revendication d'indépendance de la Catalogne, force est de constater que ce verdict inique n'a qu'une fonction ; essayer de briser l'aspiration des différents peuples de l'État espagnol à en finir avec la monarchie, avec l'aspiration à la République et à l'indépendance ou à l'autonomie.

**Ces 9 élus doivent être mis en liberté immédiatement, leur procès annulé.**

Il appartient aux organisations françaises des travailleurs (en particulier aux syndicats) de se prononcer en ce sens.

Nous dénonçons le silence complice du gouvernement français et de l'Union européenne.

**À Lyon : RASSEMBLEMENT devant le Palais de Justice 24 Colonnes**

**Judi 17 octobre de 18h à 20h**

**À l'appel du Collectif lyonnais de solidarité avec la Catalogne**

En Catalogne, vendredi 18, jour de grève générale, cinq marches – dont une partant de Girona – convergent à Barcelone.

Note : Le Premier ministre Sánchez a déclaré que le verdict sera appliqué dans sa totalité conformément à la séparation des pouvoirs qui serait dictée par cette Constitution. Constitution qu'il défend en affirmant que les Catalans l'avaient approuvée avec la plus forte majorité du pays. Mais c'était en 1978... Il écarte ainsi toute amnistie.

Et le Premier ministre menace une nouvelle fois de supprimer les libertés démocratiques en Catalogne, en recourant à l'article 155 déjà utilisé il y a deux ans.

Par ailleurs Sánchez oublie que, comme le rappelle Pablo Iglesias, « *en Espagne, on a amnistié les terroristes Barrionuevo et Vera ainsi que le chef du coup d'état du 23 février 1981* » (Barrionuevo fut ministre de 1982 à 1991 et organisa des groupes terroristes contre les indépendantistes basques. Il fut aidé par Rafael Vera, secrétaire d'État, dans ce qu'on appela la guerre sale contre l'ETA).